



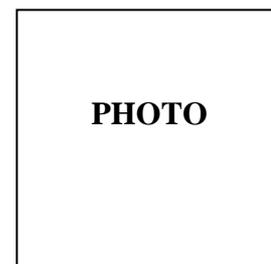
**MASTER 2 EN DROIT COMMUNAUTAIRE AFRICAIN**

L'Institut de Droit Communautaire et l'Université de BOUAKE (COTE D'IVOIRE)  
L'IDC est agréé par le FDFP

**Fiche d'inscription**

Année universitaire 2008-2009

A retourner à l'Institut de Droit Communautaire



**RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M.

Nom : .....

Prénoms : .....

Nom de jeune fille : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : .....

Nationalité : .....

Pays : ..... Ville : .....

Adresse postale:.....

Téléphone : dom..... Mobile : .....

e-mail : .....

**RENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS**

Profession : .....

Fonction : .....

Date de prise de fonction : .....

Employeur : .....

Adresse : .....

Téléphone professionnel : .....e-mail.....

Personne responsable de la formation dans l'établissement :

Nom : .....

Tél. : .....

Promouvoir  
l'Intégration  
Africaine



## OPTIONS<sup>1</sup>

- MASTER 2 EN DROIT COMMUNAUTAIRE AFRICAIN, Option Politique et Administration Communautaires
- MASTER 2 EN DROIT COMMUNAUTAIRE AFRICAIN, Option Droit des Affaires

## MODALITES DE SUIVI DES COURS<sup>2</sup>

Formule de suivi des cours

- à Abidjan (siège de l'IDC)
- par correspondance (les cours sont transmis uniquement par courrier électronique)

## MODALITES DE PRISE EN CHARGE DE VOTRE FORMATION

Coût de la formation : 1 400 000 F CFA<sup>3</sup>

Frais d'inscription : 150 000 F CFA<sup>4</sup>

Financement envisagé :

- Employeur
- Financement personnel
- Autres (précisez)

Pièces à joindre :

- Photocopie des diplômes
- Curriculum vitae
- Lettre de motivation adressée au Président de l'IDC
- Une photocopie de la pièce d'identité
- Deux photos d'identité
- Justificatif de paiement des frais d'inscription (150.000 FCFA)<sup>5</sup>.

***Je m'engage, à participer avec assiduité à l'ensemble de la formation et à m'acquitter des frais de formation.***

Fait à ....., le .....2009

Cachet IDC

Signature de l'intéressé(e)

<sup>1</sup> Cocher la case de votre choix

<sup>2</sup> Cocher la case de votre choix

<sup>3</sup> Le paiement de frais académiques s'échelonne sur plusieurs mensualités

<sup>4</sup> Payable en un seul paiement lors de l'inscription

<sup>5</sup> Remboursable en cas de rejet de la candidature